



Proces verbal, circulation routière, en allemagne

Par Visiteur

Bonjour

Je suis francais et roule dans une voiture de service allemande. J'ai ete flashé en allemagne et mon entreprise a qui appartient la voiture m'a fait suivre le proces verbal. Je me suis déclaré comme le conducteur (un peu obligé sinon l'entreprise paye ...) et aujourd'hui la police allemande me dresse une contravention avec argent à payer, points retirés (je n'ai pas de permis allemand ...)et interdiction de rouler pour un mois.

Dois je tout respecter dans toute l'europe ou dois je respecter seulement une partie ? laquelle ?

Merci d'avance, slts

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dois je tout respecter dans toute l'europe ou dois je respecter seulement une partie ? laquelle ?

Vous êtes effectivement contraint de payer l'amende et de respecter l'interdiction de conduire pendant un mois mais uniquement sur le territoire allemand. En revanche parce que vous êtes titulaire d'un permis français aucun point ne peut vous être retiré.

Bien cordialement